

MOTION

Coordination des Secrétaires scientifiques de sections et CID

Objet : Les modalités des réunions du Comité National de la Recherche Scientifique.

Afin de simplifier les règles relatives aux lieux des réunions du Comité National de la Recherche Scientifique (CoNRS) - à savoir les différentes étapes des jurys de concours chercheurs, les sessions ordinaires, les réunions des instances de coordination -, d'aider à éviter les démissions, et de mieux répartir entre les membres les démarches administratives en lien avec les déplacements, la SSC propose que les Sections et les CID aient la liberté de définir elles-mêmes les lieux des réunions et les modalités, telles que l'hybride ou la visioconférence totale. Notons que cette demande s'inscrit dans le cadre de la réduction des empreintes carbone et des frais de mission particulièrement importants de nos jours, et qu'elle ouvre de meilleures solutions d'hébergements lors de grands évènements se déroulant à Paris.

Tatiana ITINA
Coordinatrice du SSC

Motion adoptée le 20 juillet 2023, à l'unanimité des 35 votants

Destinataires :

- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Christophe COUDROY, directeur général délégué aux ressources du CNRS
- Madame et messieurs les directeurs d'Institut du CNRS
- Mme Francesca GRASSIA, secrétaire générale du Comité national

Copie :

- M. Antoine PETIT, président - directeur général du CNRS
- M. Fabien JOBARD, président de la Conférence des présidents du Comité national (CPCN)